



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

**1251 - Actions de sensibilisation
à la sécurité routière**

**Conventions et subventions 2011 pour les
Associations "Vélo-Emploi" et "Comité
d'actions deux roues du Bas-Rhin"**

Rapport n° CP/2011/290

Service gestionnaire :

Service des déplacements, transports et grands équipements

Résumé :

Le présent rapport porte sur la conclusion d'une convention annuelle entre le Département du Bas-Rhin et l'association Vélo-Emploi, pour l'année 2011, qui mène des opérations de contrôle des bicyclettes dans les collèges du Bas-Rhin depuis l'année 2000 ainsi que sur la conclusion d'une convention annuelle entre le Département du Bas-Rhin et l'Association CADR 67, pour l'année 2011.

Dans le cadre de ses attributions, le Conseil Général contribue à l'amélioration de la sécurité routière. Ses interventions s'inscrivent soit dans l'aménagement du réseau routier départemental, soit dans des actions en direction des usagers, dont les comportements demeurent le principal facteur d'accidents.

C'est pourquoi, le Conseil Général du Bas-Rhin a développé depuis très longtemps des actions de communication dont le but est de modifier les comportements des usagers, aussi bien en milieu scolaire que vis-à-vis du grand public. Il a également conclu des partenariats avec un certain nombre d'associations afin de mener des actions de sensibilisation à la sécurité routière, et notamment l'association CADR67 ainsi que l'association départementale de la Prévention Routière et l'association Vélo-Emploi.

I. Actions Vélo-Emploi

Depuis de nombreuses années, le Département soutient financièrement l'association Vélo-Emploi, notamment par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association afin de contrôler les bicyclettes des collégiens du Bas-Rhin.

Ainsi, l'association visite les collèges du Bas-Rhin durant l'année scolaire afin d'effectuer le contrôle technique des vélos des collégiens. La vérification des bicyclettes sera complétée par de petites réparations urgentes effectuées par les techniciens de l'association.

L'association proposera une opération « Vélo-Sécurité » dans les 28 collèges du Bas-Rhin suivants :

ACHENHEIM, BARR, BENFELD, BRUMATH, DAMBACH la VILLE, DETTWILLER, DRUSENHEIM, DUTTLENHEIM, GERSTHEIM, HEILIGENSTEIN, HERRLISHEIM, HOERDT, LA WALCK, MARCKOLSHEIM, MARLENHEIM, MOLSHEIM Bugatti, MUTZIG, REICHSHOFFEN, RHINAU, ROSHEIM, SELTZ, SOUFFLENHEIM, SOULTZ sous FORETS, SUNDHOUSE, TRUCHTERSHEIM, VILLE, WISSEMBOURG et WOERTH.

Ces actions se dérouleront selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Département, sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés.

Chaque cycliste se verra remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation. Une fiche bilan, permettant de suivre l'état du parc des cycles vérifiés, sera renseignée pour chaque établissement visité.

Afin de poursuivre ce partenariat et marquer l'implication du Conseil Général dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par l'association Vélo-Emploi, il est donc proposé d'accorder, comme en 2010, une subvention globale de fonctionnement de 15 000 €, pour l'ensemble des actions conduites au cours de l'année 2011.

II. Actions CADR 67

Depuis de nombreuses années, le Département soutient financièrement le Comité d'Actions Deux Roues du Bas-Rhin, notamment par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association afin de promouvoir le vélo comme mode de transport alternatif à la voiture.

Ainsi, le CADR 67 propose les actions suivantes, correspondant aux enjeux de sécurité routière du Conseil Général :

Action 1 : contribution à l'amélioration de la Sécurité Routière et participation aux projets d'aménagements cyclables du Bas-Rhin. Cette action, dont le montant de la subvention serait de 5 000 €, consiste à fournir des conseils aux cyclistes pour maintenir leur vélo en bon état, en sensibilisant les cyclistes au respect des autres usagers et en aidant à optimiser les aménagements cyclables, lors des réunions de concertation.

L'association CADR 67 interviendra dans les collèges du Bas-Rhin suivants : BISCHWILLER André Maurois et Saut du Lièvre, CHATENOIS, HAGUENAU Foch et Kléber, OBERNAI Europe et Freppel, SCHWEIGHOUSE sur MODER, SELESTAT Béatus Rhénanus et Jean Mentel. Au total, 10 établissements scolaires seront visités au cours de l'année civile 2011.

Action 2 : mise en place d'un jeu concours. Cette action consiste à encourager les résidents à choisir le vélo comme mode de transport en milieu urbain et au quotidien. Les bulletins de participation sont retirés au siège de l'association, sur des stands lors de manifestations ainsi que dans des entreprises, collectivités et établissements scolaires ; une aide du Département à hauteur de 1 000€ est attendue.

Action 3 : Plan de Déplacements Entreprises. Cette action consiste à améliorer les conditions de déplacements des salariés, en leur proposant de choisir le vélo comme mode de déplacement pour leurs trajets domicile-travail. Dans le cadre des PDE, des interventions dans les entreprises et les collectivités sont prévues, ainsi que l'organisation de formations, avec une subvention attendue de 2 500€.

Enfin, il est proposé de reconduire la subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 6 000 € à cette association, permettant à la fois de réaliser les petits investissements nécessaire et la pérennisation des postes actuels.

Afin de poursuivre ce partenariat et marquer l'implication du Conseil Général dans la promotion du vélo portée par le CADR 67, il est donc proposé d'accorder, comme en 2010, une subvention globale de fonctionnement de 14 500 €, pour l'ensemble des actions conduites au cours de l'année 2011.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27872	65-6574-88	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
21967	65-6574-621	25 000,00 €	25 000,00 €	14 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le projet de convention annuelle pour l'année 2011 avec l'association Vélo-Emploi,*
- *décide d'attribuer à l'association Vélo-Emploi une subvention de 15 000 € pour l'année 2011,*
- *approuve le projet de convention annuelle pour l'année 2011 avec l'association CADR 67,*
- *décide d'attribuer à l'association CADR 67 une subvention de 14 500 € pour l'année 2011.*

Elle autorise par ailleurs son président à signer les conventions à intervenir.

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL